

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2004

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, Maire.

Mme LESIEUR Evelyne, MM. BUTTARD Eric, RAVIER Marc, BOCHET Marcel, THIAFFEY Jean-François, AMEVET Daniel, adjoints.

Mmes BUFFAZ Bernadette, CHOMAZ Josiane, FAVIER Stéphanie, GROS Danielle, MACALUSO Claude.

MM. DALDOSSO Serge, DALLA COSTA René, MEULE Bruno, VIARD Marcel.

Absents excusés :

M. GROS Joël (procuration à Mme LESIEUR Evelyne),

M. VAREANO José (procuration à M. TOURNABIEN Marc),

M. CANTIN Philippe (procuration à M. BUTTARD Eric).

Secrétaire de séance :

M. BOCHET Marcel

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2004

Dans le chapitre 1 il y a lieu de rectifier le montant de la subvention Ski et Montagne qui s'élève à 1090 €

Dans le chapitre 13 il fallait lire « affectation de l'excédent du budget 2003 en report à nouveau ».

Dans le chapitre 2 il fallait lire « compenser » au lieu de « comparer ».

Ces remarques annotées, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. LIGNE DE CREDIT LOTISSEMENT ST ANTOINE

Dans le dernier compte rendu du conseil municipal, l'ouverture d'une ligne de crédit de 400 000 € avait été prévue pour couvrir l'ensemble des subventions attendues en 2004. Il s'avère que pour financer la viabilité du lotissement St Antoine et compenser le retard pris lors de l'élaboration des actes de 80 parcelles environ achetées, nous passerons à 22 parcelles loties, le besoin en trésorerie s'élève à 700 000 €. M. le Maire rappelle que l'ensemble de la vente des lots auto financera ces dépenses et propose en attente une ligne de trésorerie. Mme LESIEUR Evelyne présente un tableau de comparaison avec différents partenaires financiers : les taux historiquement bas sont indexés sur le TM4 (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire + marge) ou sur EONIA (prix argent au jour le jour + marge : Euro Over Night Interest Average).

Le conseil après avoir délibéré choisit l'offre de DEXIA permettant de diversifier l'indice financier et de profiter dans la limite autorisée du meilleur coût de l'argent (2 abstentions 2 voix pour Caisse d'Epargne 12 voix pour DEXIA).

MONTANT	700 000 €
DUREE	1 an
TAUX EOMIA	(+ marge 0.18%)
COMMISSION MISE EN PLACE	450 €

3. EMPRUNT BUDGET EAU.

Pour financer les travaux d'investissement sur les réseaux eau et assainissement Mme LESIEUR Evelyne propose un tableau de comparaison entre divers organismes financiers ; un principe est retenu pour des travaux ayant une durée d'amortissement longue, la durée de financement pourrait être identique. Cependant un critère pertinent apparaît avec le coût global du crédit. Les banques proposent des taux variables indexés sur l'argent au jour le jour ou des durées trimestrielles avec des coûts globaux imbattable mais il serait dangereux de choisir sur des longues périodes (20 ans) pour les générations futures des taux inconnus. Le conseil après avoir délibéré choisit un prêt à taux fixe de 4.13 % avec une 1^{ère} échéance au 01/11/04 et une 2^{ème} au 01/07/05 annuelle sur 20 ans qui présente le meilleur coût global du crédit soit 97 716.40 pour un mandat de prêt de 200 000 € financé par DEXIA.

MONTANT	200 000 €
DUREE	20 ans
TAUX FIXE	4.13 %

4. AIDE SECHERESSE 2003

Actuellement la commune loue l'alpage de Montdenis à M. J.Y. DETRE pour la somme de 3353.88 € par an soit 13.27 € l'hectare. L'alpage couvrant une surface de 252.74 Ha. Le paiement est prévu en 2 échéances de 1676.94 € le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre. M. DETRE sollicite une aide car étant en phase d'installation il a subi l'effet sécheresse en 2003 plus les désagréments occasionnés par la fermeture de la RD 79. M. BUTTARD Eric souligne que M. DETRE a dénoncé le contrat d'entretien des gîtes communaux avec la commune (se privant ainsi d'un revenu) après délibération le conseil donne son accord à l'unanimité pour une aide d'une échéance (1676.94 €) qui ne lui sera pas demandée.

5. DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER SAVOYARD DE PARIS.

De nombreux jeunes de St Julien Montdenis doivent résider dans la capitale pour leurs études. Le Foyer Savoyard de Paris a prouvé son efficacité en étant un relais sérieux et désintéressé pour la recherche de logements et d'autres services de proximité.

Après avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité une subvention de 100 € au Foyer Savoyard de Paris.

6. Zone du Pré de Pâques, intégration dans les zones d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire explique que la commune reste propriétaire de la zone du Pré de Pâques. Lors de la vente d'une parcelle la commune percevra les taxes foncières bâties ou non bâtie. Le prix de revient au m² est évalué à 13 €. Ainsi le prix de vente du terrain à l'acheteur s'élève à 10 € (identique sur toute la Communauté de Communes) et un complément de 3 € sera reversé par la Communauté de Commune Cœur de Maurienne.

Le conseil accepte à l'unanimité l'intégration de la zone du Pré de Pâques dans les zones d'intérêt communautaire.

7. DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE.

Présentée par le comité de jumelage Bad Wildungen pour un établissement scolaire de St Jean de Maurienne. Le conseil accepte à l'unanimité d'attribuer une subvention de 35 € conformément à la règle imposée pour Melle RATEAU Anne pour un voyage en Allemagne.

8. DOSSIER COVAREL.

Suite aux travaux rue Croix Blanche, la commune avait demandé l'autorisation d'élargir le trottoir et de faire un passage dit « en bateau » pour accéder à la cour de la maison COVAREL. Les travaux étant en cours Mme COVAREL nous somme d'arrêter les travaux par l'intermédiaire de son avocat et d'un constat d'huissier. Dans un courrier adressé à la mairie, elle nous fait part de ses griefs : A savoir :

- 1° la parcelle n° 1316 à l'Est de sa maison devait être échangé contre la construction d'un mur. Le mur a été construit et Mme COVAREL a toujours entretenu cette parcelle en bon père de famille depuis plus de 30 ans. La commune n'a pas régularisé sa situation et est toujours propriétaire du terrain.
- 2° Au moment de l'élargissement du chemin du Poutet et de sa transformation en route communale, aucun acte de vente n'est venu régularisé sa situation sur une parcelle lui appartenant : Il est d'usage pour la commune de ne pas indemniser les terrains pris lors de la mise en valeur par un accès amélioré : ce qui était le cas en l'occurrence « transformation d'un chemin en route ».
- 3° En 2003 Mme COVAREL a sollicité plusieurs fois la mairie pour avoir un accès sur le parking face à la Poste. Le conseil s'est prononcé contre cette demande, argumentant la suppression des places de parking et source de conflits.

Concernant le litige rue de la Croix Blanche, il est à noter que le portail de la propriété de Mme COVAREL a été construit en retrait des limites dans le prolongement du bâtiment ce qui sous-entend que la bande de terrain entre la maison et la route était dans le domaine public depuis toujours.

Le conseil autorise M. le Maire a appliqué la procédure judiciaire si aucune solution amiable n'était trouvée. Décision prise à l'unanimité.

9. DOSSIER ESPOSITO.

M. le Maire présente un plan cadastral. Le conseil constate qu'un chemin communal passe au milieu de bâtiments. Ce bâtiment avait fait l'objet d'un permis de construire délivré par les services de l'Etat mais le chemin n'a pas été déclassé (procédure d'enquête d'utilité publique). Le chemin actuel a été borné par un géomètre mais des barrières ont été mises par M. ESPOSITO. Une pétition de 35 signatures proteste contre cette entrave à la circulation. Le conseil autorise M. le Maire à défendre les intérêts de la commune et à aller en justice en cas de non accord amiable à l'unanimité des présents.

10. DEMANDE DE CREATION D'UN SITE POUR LA PRATIQUE DE L'ENDURO.

Un jeune de la commune, Nicolas PASQUIER est adepte de l'enduro et recherche un site d'entraînement où les nuisances seraient les moins gênantes.

M. le Maire dément la rumeur sur le choix du Pré de Pâques et propose suite à des essais acoustiques, le long de l'Arc en dessous de l'aire de stationnement des poids lourds.

La demande de M. PASQUIER prévoyait une activité du lundi au samedi de 8h/12h et 14h/19h et le dimanche matin 10h/12h.

Après délibération le conseil propose dans un premier temps 2h le matin de 10h/12h et 4h l'après midi 15h/19h sur la semaine sous réserve d'un avis favorable des communes riveraines ST MARTIN LA PORTE ET MONTRICHER-ALBANNE. Cette proposition est votée à l'unanimité.

11. ACHAT PARCELLES AU PONT DE SERPOLIERE.

Suite au nettoyage du secteur au pont de Serpolière, M. Jean-Noël JOBERT propose de céder à la commune 2 parcelles n° 1407 pour 68 m² et n° 1408 pour 62 m² à 6 €/m² soit 780 €+ les frais d'actes. M. le Maire signale l'utilité de ces terrains pour la rotation des cars scolaires. Le conseil se prononce favorablement et à l'unanimité sur cet achat.

12. COMPTE RENDU REUNIONS ET COMMISSIONS.

M. THIAFFEY Jean-François nous fait part de la remise des prix 2003 du fleurissement : 40 personnes étaient présentes, la commune a obtenu le 5^{ème} prix dans sa catégorie.

3 projets sont proposés en 2004 :

- le skate park (aménagement de la décharge)
- le sentier des ardoisiers
- le point pique nique de Serpolière.

Le comité des fêtes organisera le 4 et 5 septembre la fête patronale de St Julien Montdenis.

M. BUTTARD Eric nous informe d'une première réunion avec le comité de jumelage sur le marché de Noël Franco Italien en Maurienne qui pourrait avoir lieu le 11 et 12 décembre 2004 si les exposants répondent favorablement.

Une étude de faisabilité est en cours pour le jumelage tri-portite entre VILLARFOCCHIARDO, ST JULIEN MONTDENIS et une commune du MALI. M. BUTTARD Eric nous fait part de son inquiétude devant un excès de violence à caractère raciste perçu par une minorité de jeunes. A la question, que faire ? Mme GROS Danielle propose de prendre contact avec un éducateur spécialisé pour trouver une solution, affaire à suivre...

Il est 22 heures 15, Monsieur le Maire lève la séance.